Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900716-20251215-202536-DE

Département du Finistère

MAIRIE
29300
GUILLIGOMARC'H

Séance du
15 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION
10 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
10 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 12

PRESENTS : 11

VOTANTS : 12

DATE DE MISE EN LIGNE
16 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**, le lundi **quinze décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. FOLLIC Alain, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : PERROT Stéphane, BOURBON Christophe, AUBANTON Philippe, GOUDÉDRANCHE Thierry, EZANNO Sandrine, SIMON Florence, CHRISTIEN Martine, BEUVE PIERRE Céline, STANGUENNEC Francis, MOREL-LASSALLE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent excusé : M. MOREL Bruno **pouvoir à Mme EZANNO Sandrine.**

Mme MOREL-LASSALLE Stéphanie a été élue **Secrétaire.**

2025-36 Cantine scolaire – tarification sociale au 1 01 2026

Le Maire rappelle que la tarification sociale pour la cantine scolaire a été instaurée en 2021 et la convention triennale avec l'Etat – ASP renouvelée en septembre 2024 afin de continuer à bénéficier de l'aide de l'Etat. Lors de ce renouvellement un engagement avait été pris pour mettre en œuvre les objectifs de la loi EGAlim et bénéficier d'une bonification financière.

Le Maire propose de modifier la grille tarifaire progressive comprenant au minimum 3 tranches calculées selon les revenus et le nombre d'enfants de foyer dont 1 tranche ≤ 1€ et familles QF ≤ 1000 et 1 tranche > 1€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- MODIFIE **la tarification sociale pour un repas enfant à la CANTINE SCOLAIRE -** effet au 1er janvier 2026 :

QF modifiés	Nouveau tarif	Ancien tarif
Tranche 1 : Quotient familial de 0 à 750	**0.75 €**	0.73 €
Tranche 2 : Quotient familial de 751 à 1000	**1.00 €**	1.00 €
Tranche 3 : Quotient familial de 1001 et +	**2.95 €**	2.90 €
Adultes	***5.90 €***	5.80 €

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- RAPPELLE que pour bénéficier d'un tarif calculé en fonction de leur quotient familial, les familles doivent fournir les justificatifs nécessaires. Sans justificatif, la commune appliquera le tarif de la tranche 3.

MAIRIE de GUILLIGOMARC'H R.F. (Finistère)

Le Maire,
Alain FOLLIC